



Accord de prêt immobilier dans le cadre d'une promesse de vente

Par **pattie**, le **25/01/2012 à 18:01**

Bonjour, rnrnNous avons signé avec une agence immobilière le 03/12/11 et l'acquéreur devait nous fournir dans un délai de 45 jours soit au plus tard pour le 17/01/12 un ou des refus/accord de prêt.rnrnHors, nous n'avons toujours rien reçu au cours du délai imparti et la ça fait déjà 10 jours qu'on attends de savoir si il va y avoir un accord de prêt ou pas.rnrnJe tiens à signaler que sur la promesse de vente aucune date de réalisation n'a été indiquée ainsi que la clause pénale pour préjudice subi.rnrnPouvez-vous m'aider et me dire ce que je dois faire ? Car j'ai relancé plusieurs fois par téléphone l'agence immobilière pour réclamer une copie d'accord de prêt mais il repousse à chaque fois la date en prétextant qu'il n'on toujours rien reçu de la part de la banque.rnrnA force de relances, il m'on fournit une simulation. Je sais que ça n'a aucune valeur. J'ai appelé cette banque et ceux-ci m'ont dit qu'il avait envoyé le dossier de prêt le 05/01/12 à l'acquéreur et que celui-ci ne leur a toujours pas retourné ce dossier de prêt.rnrnMa question est est-ce que je peux mettre fin à cette promesse de vente en tant que vendeur ?rnrnMerci par avance pour votre aide.